



Déclaration de politique régionale, les priorités de l'Union

Avis du CA du 8 septembre 2009

SYNTHESE

Les priorités de l'Union des Villes et Communes de Wallonie dans la Déclaration de politique régionale 2009-2014 sont les suivantes:

Dans le chapitre "Pouvoirs locaux" (compétence du Ministre des pouvoirs locaux)

1. Gouvernance: le plan stratégique communal
2. Finances: le droit de tirage et la simplification des subsides
3. Finances: la trajectoire budgétaire (Sec 95)
4. Gouvernance: cumul des mandats de Bourgmestre/Echevin et de Parlementaire
5. Gouvernance: cumul des mandats/évaluation et rationalisation des règles d'incompatibilité, conflit d'intérêts, déclaration de mandats, etc.
6. Gouvernance: statut des Grades légaux
7. Gouvernance: évaluation du Code de la démocratie locale et de la décentralisation: motion de méfiance, décret "intercommunales" et tutelle
8. Gouvernance: Code de déontologie
9. Gouvernance: synergie communes/CPAS
10. GRH: moderniser et simplifier le statut
11. GRH: mise en place d'une école d'administration publique
12. Finances: nouvelle architecture de taxes locales
13. Finances: fiscalité immobilière (PRI)
14. Gouvernance: réforme des provinces
15. Gouvernance: paralocal: contrat de gestion
16. Gouvernance: paralocal: les asbl à "participation publique significative"
17. Gouvernance: paralocal: rationalisation

Dans les autres chapitres de la Déclaration de politique régionale (compétences diverses)

1. Economie-emploi: les APE
2. Le logement
3. L'aménagement du territoire
4. L'environnement
5. L'énergie
6. La mobilité
7. Economie-emploi: Plan Marshall 2.vert: alliance emploi/environnement
8. Economie-emploi: Plan Marshall 2.vert: les communes et l'accueil de l'activité économique

INTRODUCTION

Le Ministre des Pouvoirs locaux, Paul Furlan, a sollicité l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour qu'elle lui fasse part de ses priorités pour la réalisation de la Déclaration de politique régionale (ci-après, DPR) (importance, timing, méthode de travail proposée, ...).

Compte tenu des mémorandums de l'Union, le présent document constitue une proposition de priorisation soumise au CA. Il s'agit de prioriser les chantiers que la DPR se propose d'investir (chantiers qui doivent aboutir à des produits "finis" comme un décret, un codex, une modification de procédure, etc.). Certains principes ou prises de position favorables aux pouvoirs locaux ne peuvent ainsi se décliner en plan d'actions à notre niveau (nous pensons ici au principe de neutralité budgétaire pour les pouvoirs locaux, à la volonté de la Région de soutenir les nouveaux métiers, à son encouragement pour la formation des élus, à son souhait que le Parlement wallon puisse saisir la Cour des comptes fédérale, voire au projet de créer une Cour des comptes wallonne, etc.). Si l'UVCW se montrera attentive à la concrétisation de ces principes ou intentions de la Région, on ne les retrouvera pas dans le présent document.

Outre ces priorités, l'UVCW est à la disposition de la Région sur toutes les questions intéressant les pouvoirs locaux, par exemple (dans les matières du Ministre des Pouvoirs locaux):

- le renforcement du rôle des conseillers communaux,
- la participation citoyenne,
- la médiation communale,
- l'E-gouvernement et les NTICs (y compris la CIE),
- les PPP,
- les clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics,
- ...

Il va également de soi que la situation financière actuelle des pouvoirs locaux préoccupe grandement l'UVCW. La *préservation des moyens des pouvoirs locaux est plus qu'essentielle, elle est une condition sine qua non à la survie du service public local dans ces moments très difficiles*. L'Union est donc à la disposition de la Région pour se concerter sur les dossiers aux impacts financiers pour les autorités locales (dossiers wallons ou fédéraux). Notre association est très satisfaite de lire l'engagement de neutralité budgétaire des décisions du Gouvernement wallon sur les pouvoirs locaux dans la présente DPR.

LES PRIORITES POLITIQUES DE L'UVCW (+ PROPOSITION DE PLANNING) CHAPITRE POUVOIRS LOCAUX

1. GOUVERNANCE: LE PLAN STRATEGIQUE COMMUNAL

Déclaration de politique régionale

"1. Inciter les communes à élaborer un *plan stratégique communal* (p.137)

Après chaque élection et les nouveaux conseils installés, chaque commune et chaque province élaborent un programme de politique générale pour la législature à venir. Aucun modèle structuré n'est actuellement mis à disposition des majorités: certaines communes ont adopté des "projets de ville" ou autres "contrats d'avenir", au contenu varié et aux modalités d'élaboration plus ou moins participatives.

Pour l'avenir, le Gouvernement encouragera les communes à élaborer, dans les six mois de leur installation, un plan stratégique communal. Ce plan stratégique coordonnera et fédèrera les différentes politiques sectorielles de la vie communale (plan communal de mobilité, plan d'ancrage communal du logement, schéma de structure, plan communal de développement rural, plan communal de développement de la nature, plan d'économie d'énergie, ...).

Ce plan stratégique de développement devra faire l'objet d'une large concertation, tant parmi la population, que vis-à-vis des entreprises et du milieu associatif local. Il sera réalisé en intégrant les missions et les services des entités locales et paralocales.

*Enfin, afin d'aider les communes dans cette démarche, le Gouvernement propose qu'un modèle de plan stratégique communal, qui comprendra un tronc commun et des axes à décliner en fonction des spécificités locales, soit élaboré **en collaboration avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie.**"*

Mémorandum UVCW

Ok expressément demandé dans le mémorandum général de l'UVCW.

Timing

Le Plan stratégique communal doit être prêt pour 2012 (élections communales).

Début des travaux si possible au 1^{er} semestre 2010.

Méthode de travail

Proposition de documents de travail par l'UVCW + GT *ad hoc* pour arriver à un décret cadre et un modèle de PST.

Pilote UVCW

MIB/TOM

2. FINANCES: DROIT DE TIRAGE ET SIMPLIFICATION DES SUBSIDES

Déclaration de politique régionale

"Le Gouvernement wallon sera attentif à:

(...) **simplifier et rationaliser les subsides** octroyés aux pouvoirs locaux pour leurs investissements via:

- la mise sur pied d'un **droit de tirage** pour les subsides d'investissement de base (**voiries, bâtiments, énergie, ...**), octroyé sur une base pluriannuelle et ventilé entre les pouvoirs locaux en fonction de critères objectifs et transparents.
Afin de garantir le partenariat entre les communes et la Région, une part de ces moyens sera subordonnée au respect de certaines obligations et orientations définies par le pouvoir régional. La Région conservera la possibilité d'octroyer des **subventions d'impulsion** afin de marquer ses priorités et stimuler des politiques nouvelles;
- la création d'une **base de données** en ligne reprenant l'ensemble des **subsides régionaux** et communautaires disponibles;
- la **standardisation des procédures d'octroi des subsides d'infrastructures**: mêmes étapes quels que soient les dossiers; simplification des formulaires; suivi de l'état d'avancement des dossiers; contrôles standardisés, ...;
- un contrôle unique des **marchés publics** relatifs à ces investissements."

Mémorandum UVCW

Ok expressément demandé par l'UVCW en ces termes:

"1. L'UVCW plaide pour un droit de tirage sur base de critères précis, établis dans des législations préalablement négociées avec l'Union (...). L'UVCW souhaite que ce droit de tirage concerne, à court terme, les subsides les plus importants pour les pouvoirs locaux, à savoir: les "travaux subsidiés" (...) et les subsides énergétiques (...). Nous n'oublions pas non plus les subsides à l'emploi qui doivent être remplacés par un "Fonds pour l'emploi". (...)

2. L'UVCW plaide également pour une simplification du paysage des diverses subventions et pour un regroupement de celles-ci en programmes correspondant aux grandes politiques (environnement, développement territorial, emploi, médico-social, enfance, jeunesse, culture, ...). Ces programmes pourraient également évoluer progressivement vers un système de droit de tirage.

Quant aux procédures de subsides, l'UVCW préconise la standardisation suivante: un mécanisme identique d'introduction, le versement systématique d'avances à concurrence de 90 %, le contrôle des dépenses, la liquidation du solde et, bien entendu, un mécanisme d'indexation automatique selon le coût de la vie.

3. A noter que le droit de tirage, tout comme la simplification des subsides, peuvent tout à fait s'accommoder d'un mécanisme parallèle de subventions d'impulsion qui permette à la Région de marquer ses priorités politiques, par exemple pour stimuler des politiques nouvelles, aider des projets supracommunaux, mener des projets pilotes, ...".

Timing

On peut dégager trois chantiers:

- Mise en œuvre du droit de tirage proprement dit (à débiter dès 2009 pour finaliser en 2012 – élections communales –)
- Base de données en ligne des subsides (bases de données des subsides existants) (2010/convention cadre)
- Standardisation des procédures de subsides (2009/2010)

Méthode de travail

- Mise en œuvre du droit de tirage: GT Cabinet/DGO5/CRAC/UVCW
- Base de données en ligne des subsides (bases de données des subsides existants): UVCW (Convention cadre) ou DGO5 (en collaboration avec UVCW)
- Standardisation des procédures de subsides: GT Cabinet/DGO5/DGO1 – routes – /CRAC/UVCW

Pilote UVCW

- Mise en œuvre du droit de tirage: KVO
- Base de données en ligne des subsides (bases de données des subsides existants): KVO/SGE
- Standardisation des procédures de subsides: AMA/TOM

3. FINANCES: TRAJECTOIRE BUDGETAIRE (SEC 95)

Déclaration de politique régionale

"Enfin, le Gouvernement se concernera avec l'Union des villes et communes, l'Association des provinces wallonnes et avec la Fédération des receveurs communaux et provinciaux afin de mesurer, dans les plus brefs délais, les conséquences d'une éventuelle application de la méthodologie européenne SEC aux comptes des pouvoirs locaux".

Mémoire UVCW

L'UVCW a plus d'une fois attiré l'attention du Gouvernement wallon sur ce dossier important. Les communes ne veulent pas être soumises à des règles comptables inadaptées à leur réalité, voire réellement dangereuses pour l'investissement public.

Timing

A bref délai (cf. la DPR). 3^{ème} trimestre 2009. Urgent également pour l'UVCW.

Méthode de travail

Notes de travail UVCW
GT Cabinet/DGO5/UVCW/Fédération des Receveurs

Pilote UVCW

ODU

4. GOUVERNANCE: CUMUL DES MANDATS DE 'BOURGEMESTRE/ECHEVIN' ET DE PARLEMENTAIRE

Déclaration de politique régionale

"Le Gouvernement déposera également au plus tard en novembre 2009 un projet de décret spécial, afin de **limiter progressivement le nombre de députés wallons membres d'un collège communal**, limitant à 25 % par groupe politique et globalement le nombre de députés wallons autorisés à exercer simultanément leur mandat parlementaire avec la fonction de bourgmestre, échevin ou président de CPAS, et ce à partir de l'installation du Parlement résultant des élections régionales de 2014. Dans la mesure où le groupe politique dépasse ce plafond de 25 %, les députés habilités à exercer simultanément une fonction exécutive locale et leur mandat parlementaire seront déterminés en fonction de leur taux de pénétration électorale. Jusqu'en 2018, il pourra être recouru au dispositif de l'empêchement de la fonction exécutive locale ou de la fonction parlementaire." (DPR p. 130).

Mémoire UVCW

/

Timing

La DPR parle d'un dépôt de projet de décret pour fin novembre 2009.

Méthode de travail

1^{er} passage en CA: 8 septembre 2009: position du problème.

2^{ème} passage en CA: 6 octobre 2009 et envoi d'un avis CA au Ministre.

Pilote UVCW

LMB/LME

5. GOUVERNANCE: CUMUL DES MANDATS / EVALUATION ET RATIONALISATION DES REGLES D'INCOMPATIBILITE, CONFLIT D'INTERETS, DECLARATION DE MANDATS, ETC.

Déclaration de politique régionale

"Le Gouvernement proposera, dès la rentrée parlementaire, les mesures suivantes:

"une évaluation, une rationalisation et une harmonisation des règles d'incompatibilité, de conflit d'intérêts, de déclaration de mandats et de patrimoine et de contrôle ou de limitation des revenus qui figurent dans une multitude de législations éparses. En outre, dans un souci de sécurité juridique et de transparence, il conviendra de réaliser un travail d'harmonisation

de ces textes pour une application homogène à l'ensemble des mandataires publics de tous les niveaux de pouvoir".

Mémoire UVCW

Les demandes de l'UVCW vont dans ce sens de rationalisation des différentes législations sur le sujet.

Timing

2^{ème} semestre 2009 (cf. DPR)

Méthode de travail

Note UVCW

Participation UVCW au GT mis en place par la RW.

Pilote UVCW

LME

6. GOUVERNANCE - STATUT DES GRADES LEGAUX
--

Déclaration de politique régionale

"Le Gouvernement propose:

– de moderniser le statut des grades légaux (secrétaires, greffiers et receveurs) en mettant en œuvre un système d'évaluation, en aménageant le statut disciplinaire et en développant leur fonction managériale. Leur recrutement sur la base d'un examen objectif sera systématisé;"

Mémoire UVCW

Cf. mémoire général de l'UVCW.

Timing

Reprise des travaux sur le statut des grades légaux (2009/2010).

Méthode de travail

GT Cabinet/DGO5/UVCW/Fédérations des Secrétaires et des Receveurs.

Une note UVCW actualisée sera déposée.

Pilote UVCW

LME

7. GOUVERNANCE – EVALUATION DU CDLD: MOTION DE MEFIANCE, DECRET "INTERCOMMUNALES" ET TUTELLE

Déclaration de politique régionale

"3.1. Poursuivre l'évaluation du Code de la démocratie locale

Le Gouvernement propose de poursuivre l'évaluation du Code de la démocratie locale et de la décentralisation au cours des six premiers mois de la législature et de proposer sur cette base les modifications nécessaires afin d'optimiser notamment la réforme des intercommunales et le mécanisme de la motion de méfiance constructive".

+ "le Gouvernement propose de rechercher à optimiser les fonctions de tutelle".

Mémorandum UVCW

Le mémorandum général et le mémorandum "Intercommunales" sollicitent une évaluation du décret sur les intercommunales (optimisation). Le Mémorandum général demande une optimisation de la tutelle.

Timing

Le Timing RW porte sur six mois (2^{ème} semestre 2009).

Pour la tutelle, compte tenu d'une proposition d'enquête à réaliser dans les communes: 1^{er} semestre 2010.

Méthode de travail

- Evaluation décret "Intercommunales": partir du mémorandum "Intercommunales" de l'UVCW + GT Cabinet/DGO5/UVCW
- Evaluation CDLD (motion de méfiance): participation UVCW GT Cabinet/DGO5
- Optimisation de la tutelle: enquête UVCW + GT Cabinet/DGO5/UVCW

Pilote UVCW

- Evaluation décret "Intercommunales": AMA
- Evaluation CDLD (motion de méfiance): SBO
- Optimisation tutelle: SBO

8. GOUVERNANCE: CODE DE DEONTOLOGIE

Déclaration de politique régionale

*"l'élaboration par les Parlements, en concertation avec la Commission de déontologie et d'éthique (v. infra), d'un projet de **Code de déontologie**, libellé en des termes clairs et précis, visant à éclairer les mandataires (Ministres régionaux et communautaires, élus régionaux et communautaires, **élus locaux**, gestionnaires et mandataires des administrations et des organismes d'intérêt public et assimilés ainsi que les administrateurs publics au sens des décrets de 2004) quant à l'exercice de leur mandat dans le respect des règles de déontologie,*

et assorti de sanctions notamment en cas d'intervention favorisant manifestement des situations individuelles auprès d'une autorité judiciaire ou administrative et violant le principe de la séparation des pouvoirs ou le principe de l'égalité;"

Mémorandum UVCW

Demande reprise dans le mémorandum général UVCW.

Timing

2^{ème} semestre 2009 (cf. DPR). Si possible fin du 2^{ème} semestre 2009.

Méthode de travail

Propositions de l'UVCW (au départ d'un GT UVCW).
Participation au GT *ad hoc* mis en place à la RW.

Pilote UVCW

LMB/SBO

9. GOUVERNANCE: SYNERGIE COMMUNES/CPAS

Déclaration de politique régionale

"4.4. Synergies communes – CPAS – entités paralocales

Avec le CPAS, la commune dispose d'un outil social institutionnel. Plusieurs mesures ont été adoptées au cours de cette législature pour renforcer les liens entre ces deux structures (présence du président du CPAS au collège communal, réunions communes des deux conseils, ...).

*Dans un souci d'efficacité, le Gouvernement définira un cadre légal qui, à l'exception de l'aide sociale directe aux personnes, forcera le **rapprochement effectif des services** (mise en commun rationnelle au niveau des services du personnel ou des travaux, des ressources informatiques, de la téléphonie, de la gestion des bâtiments et du matériel, des assurances, des finances, de la perception des recettes, ...) et la mise en place de guichet unique (commune-CPAS). Dans le même sens, le Gouvernement mettra en œuvre la possibilité récemment offerte par le Code que le CPAS et la commune puissent avoir le même receveur.*

*Un travail similaire devra également être réalisé à l'égard des autres **entités paralocales** (régies, association chapitre XII et asbl)".*

Mémorandum UVCW

L'UVCW prône les synergies dans son mémorandum général.

Timing

Indéterminé

Méthode de travail

UVCW/Fédération des CPAS intégreront le GT RW *ad hoc* sur la question.

Pilote UVCW

ERN/AMA

10. GRH: MODERNISER ET SIMPLIFIER LE STATUT

Déclaration de politique régionale

"Le Gouvernement propose:

– de moderniser et de simplifier le statut, et de tendre vers une gestion des ressources humaines plus souple, plus efficace et plus adaptée aux réalités communales, en conjuguant qualité du service et respect des agents;"

Mémorandum UVCW

C'est une demande importante du mémorandum de l'UVCW.

Timing

Indéterminé

Méthode de travail

Proposition UVCW d'un statut hybride (avec GT UVCW) + GT RW *ad hoc*.

Pilote UVCW

LME/CFR/IDU

11. GRH: MISE EN PLACE D'UNE ECOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Déclaration de politique régionale

"D. Mettre en place une Ecole d'administration publique

Afin de développer une approche cohérente et renforcée de la formation, il est important de disposer d'un outil moderne et performant.

C'est pourquoi le Gouvernement mettra en place une Ecole d'Administration publique en s'appuyant sur les structures existantes qui coordonnera et impulsera, au niveau de la Région wallonne, la Communauté française et la CoCoF, une véritable culture du management

public. Cette école serait ouverte aux agents de la fonction publique régionale, communautaire et locale.

L'Ecole d'administration serait chargée de concevoir, planifier, mettre en œuvre et assurer le suivi d'une politique de formation, comprenant la formation initiale et continuée des agents. Par ailleurs, elle organisera les formations en management.

Dans cette perspective, l'Ecole d'administration publique accueillera les agents de la fonction publique communautaire et régionale, ainsi que, pour les formations relatives aux mandataires, les candidats éventuels à ces fonctions.

Les organes de l'école intégreront l'organisation d'un comité scientifique" (DPR pp. 135, 136).

Mémoire UVCW

L'UVCW est à la base du projet (cf. également mémoire général).

Timing

Indéterminé

Méthode de travail

Participation de l'UVCW au GT RW chargé de mettre en place cette école + participation de l'UVCW au comité scientifique prévu.

Pilote UVCW

LMB

12. FINANCES: NOUVELLE ARCHITECTURE DE TAXES LOCALES

Déclaration de politique régionale

"Le Gouvernement sera attentif à:

- revoir l'architecture des taxes locales, en concertation avec les associations de pouvoirs locaux, afin de supprimer les moins pertinentes socialement, financièrement et administrativement, tout en veillant à garantir un niveau de recette équivalent;"

Mémoire UVCW

L'UVCW souhaite également une fiscalité modernisée (cf. mémoire général).

Timing

2010/2011 pour nouvelle législature communale

Méthode de travail

Note de travail UVCW (au départ d'un GT UVCW) + participation à GT RW *ad hoc*.

Pilote UVCW

MLA

13. FINANCES: FISCALITE IMMOBILIERE (PRI)

Déclaration de politique régionale

*"faire étudier, en vue d'une concertation avec l'État fédéral, d'une part, une révision de la **péréquation cadastrale** à l'occasion d'une transaction de vente/achat d'un bien et, d'autre part, le report à dix ans de la réévaluation de la valeur d'un bien occupé par le propriétaire lors d'une rénovation du bâtiment améliorant sa performance énergétique".*

Mémoire UVCW

L'UVCW souhaite étudier, avec la Région, des mécanismes alternatifs permettant de pallier les faiblesses du mécanisme du précompte immobilier, tel qu'il est actuellement conçu et mis en œuvre (mémoire général).

Timing

2012

Méthode de travail

Recherche UVCW sur la question présentée au nouveau GW + participation UVCW au GT RW *ad hoc*.

Pilote UVCW

ODU

14. GOUVERNANCE: REFORME DES PROVINCES

Déclaration de politique régionale

Pour résumer la DPR sur ce point, on rappellera qu'afin de simplifier et de rationaliser le paysage institutionnel wallon, le Gouvernement wallon va se lancer dans un chantier à long terme: la réforme des provinces.

Et ce, en deux étapes.

Etape 1. Réaménagement des compétences provinciales (certaines passeront à la Région, à la Communauté ou à la commune) et partenariat entre les provinces et la Région (fondé sur des

axes prioritaires à développer province par province). A noter que des services provinciaux pourront être amenés à aider les communes sur le terrain si celles-ci le souhaitent.

En 2012, le nombre de conseillers et de députés provinciaux sera réduit.

Etape 2. Après révision de la Constitution, les provinces se "transformeront" en "communauté de territoires à l'échelle d'un bassin de vie". Fondamentalement, c'est de gestion supralocale qu'il s'agira.

Un groupe de réflexion pluraliste accompagnera cette mutation. Quant aux communes qui souhaiteraient anticiper le mouvement pour créer des "communautés de communes", la DPR les y encourage (elles signeraient entre elles un "contrat de développement durable").

Mémoire UVCW

Le mémoire UVCW défend l'idée des communautés de communes.

Timing

Indéterminé.

Deux grands chantiers peuvent être identifiés:

- la réforme des provinces (en 2 étapes);
- la mise en place de communautés de communes (avec conclusion d'un contrat de développement durable).

Méthode de travail

L'UVCW intégrera le groupe de travail pluraliste.

L'UVCW réfléchira à la mise en place volontaire des communautés de communes (obstacles légaux, etc.).

Pilote UVCW

Réforme des provinces: LMB

Communautés de communes: AMA

15. GOUVERNANCE: PARALOCAL: CONTRAT DE GESTION

Déclaration de politique régionale

*"Les asbl à participation publique significative – de même que les régies autonomes et autres structures similaires – verront leurs activités encadrées par un **contrat de gestion** et seront soumises au contrôle de l'assemblée élue et, le cas échéant, à la tutelle régionale".*

Mémoire UVCW

Le contrat de gestion est prôné par l'UVCW.

Timing

Indéterminé

Méthode de travail

Proposition d'un modèle de contrat de gestion par l'UVCW (convention cadre 2012).

Pilote UVCW

MIB/AMA

16. GOUVERNANCE: LE PARALOCAL: LES ASBL A "PARTICIPATION PUBLIQUE SIGNIFICATIVE"

Déclaration de politique régionale

"(...) définir par décret un statut d'asbl à participation publique significative, fixant les conditions dans lesquelles un pouvoir public peut créer une telle structure et arrêtant les modalités minimales quant à son organisation, son fonctionnement et son contrôle démocratique".

Mémorandum UVCW

/

Timing

Sur la législature

Méthode de travail

L'UVCW remettra un avis circonstancié sur la question.

Pilote UVCW

AMA/LVD

17. GOUVERNANCE: PARALOCAL: "RATIONALISATION"

Déclaration de politique régionale

"3.5. Simplifier et rationaliser le paysage paralocal

Le Gouvernement opérera également un mouvement de simplification et de rationalisation des structures au niveau local, afin de supprimer l'ensemble des entités dont les missions pourraient être remplies de façon plus optimale par les services de l'autorité locale elle-même ou par une autre structure publique, dans le respect de l'emploi et des missions

d'intérêt public exercées. Le nombre de structures paralocales (asbl et régies) devra être réduit, à l'image de ce qui a été opéré sous la précédente législature au niveau des intercommunales".

+ rapprochement effectif des services entre la commune et ses paraloaux (cf. synergie CPAS).

Mémorandum UVCW

/

Timing

Indéterminé

Méthode de travail

L'UVCW demande à être associée à ce dossier.

Pilote UVCW

AMA/LVD

LES PRIORITES POLITIQUES DE L'UVCW DANS LES AUTRES CHAPITRES DE LA DPR

1. ECONOMIE-EMPLOI: LES APE

Déclaration de politique régionale

"Pt 1.3: permettre à tous d'accéder à l'emploi

Concrètement, le Gouvernement:

- pérennisera les **emplois APE** et PTP du Plan Marshall et développera les emplois prévus au Plan Marshall 2.Vert;
- dans le cadre de ce Plan, à enveloppe constante, pourra, le cas échéant, affecter des postes APE et PTP à des secteurs relevant de l'intégration sociale et de l'aide à la jeunesse;
- garantira la qualité de l'offre de services dans le non-marchand en veillant à la qualification des travailleurs, notamment par leur formation continuée, avec l'appui des fonds sectoriels.

*Le dispositif APE, qui aura 10 ans en 2012, mériterait une **évaluation globale**.*

*Le Gouvernement évaluera les effets du décret APE en réaffirmant la double portée du dispositif: remettre à l'emploi et **subventionner des services que** l'associatif et **les pouvoirs locaux ne pourraient pas rendre sans cette subvention"***.

Mémorandum UVCW

Moyens financiers pour les communes et soutien aux nouveaux métiers communaux.

Timing

Indéterminé

Méthode de travail

Le financement des politiques locales par le système APE est très important pour les pouvoirs locaux. Les enveloppes actuelles doivent être absolument maintenues. L'UVCW demande à être associée au dossier.

Pilote UVCW

LME

2. LE LOGEMENT

Déclaration de politique régionale

Le logement constitue un chapitre "phare" de la DPR. Le logement sera un grand chantier "2009-2014".

Mettre *davantage de logements* locatifs sur le marché à des prix abordables constitue le grand leitmotiv de la DPR, auquel tout un chacun peut adhérer.

Communes ou groupes de communes seront "encouragés" à tendre vers un objectif de **10 %** de logement public ou subventionné. On regrettera que le Gouvernement brandisse encore la menace de la sanction (toutefois, travailler à la fois sur un groupe de communes et sur deux types de logement permettra, nous l'espérons, d'assouplir quelque peu les choses).

La DPR répond positivement à la demande de l'UVCW d'un *meilleur financement des SLSP*.

La *mixité sociale* est également prônée par la DPR, ce dont nous nous réjouissons.

Notons que la DPR donne ses lettres de noblesse au *Conseiller Logement*.

Enfin, le Gouvernement s'engage à déterminer "*en concertation avec la politique d'aménagement du territoire, les noyaux d'habitat et y cibler des interventions publiques systématiquement majorées*". L'UVCW, qui insiste dans plusieurs de ses mémorandums sur l'importance de ces noyaux d'habitat, est satisfaite d'avoir ainsi été entendue.

Mémorandum UVCW

Plusieurs points du mémorandum "Logement" sont rencontrés.

Timing

Indéterminé

Méthode de travail

L'UVCW demande à être associée à ces dossiers.

Pilote UVCW

TOM

3. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Déclaration de politique régionale

De nombreuses revendications municipalistes sont rencontrées. Citons:

- l'actualisation du Schéma de développement de l'espace régional (SDER),
- l'actualisation des plans de secteur,
- l'évaluation du CWATUPE (dès le début de la législature),
- la mise en place d'une politique foncière (avec captation des plus-values d'urbanisme),
- l'approfondissement de la réflexion du "partage" des rôles entre la commune et le fonctionnaire délégué,
- le rôle du fonctionnaire délégué (conseiller et facilitateur),
- la revitalisation des noyaux urbains,
- la stratégie d'implantation commerciale.

Mémorandum UVCW

Plusieurs points du mémorandum "Aménagement du Territoire" sont rencontrés.

Timing

L'évaluation du CWATUPE, ainsi que l'actualisation du SDER et des plans de secteur, constituent des priorités de l'UVCW.

Méthode de travail

Association de l'UVCW aux dossiers AT qui intéressent les villes et communes.

Pilote UVCW

TCE/AWI

4. L'ENVIRONNEMENT

Déclaration de politique régionale

Le *Conseiller en environnement* est reconnu comme un pivot de la politique communale environnementale.

Comme le souhaitait l'UVCW, un *plan "énergie-climat" communal* pourrait constituer un chapitre du plan stratégique communal.

En matière de pollution des sols, le Gouvernement s'engage à *indemniser* les propriétaires publics victimes de pollution historique.

La *maîtrise publique de la gestion des déchets, tout comme celle de l'eau d'ailleurs*, est bien rappelée par la DPR. Les communes seront incitées à élaborer des plans de prévention des déchets.

Synergies entre intercommunales des déchets et **principe de neutralité budgétaire** pour les communes d'une adaptation de la taxation sont deux points importants à relever.

En matière de biodiversité, c'est avec satisfaction que l'UVCW lit dans la DPR que "*le Gouvernement entend impliquer davantage les communes dans la gestion des sites Natura 2000*" (l'action de l'UVCW a été payante).

En matière **d'assainissement des eaux**, on soulignera que le "droit de tirage" tiendra compte de la politique d'égouttage.

Quant aux **antennes GSM**, comme le souhaite l'UVCW, elles relèveront enfin du permis d'environnement.

Mémoire UVCW

Plusieurs revendications du mémoire "Environnement" sont rencontrées.

Timing

Indéterminé

Méthode de travail

L'UVCW demande à être associée à ces dossiers.

Pilote

MMO/TER/AWI

5. L'ENERGIE

Déclaration de politique régionale

La **performance énergétique des bâtiments** va occuper les communes à part entière d'ici peu. En 2012, le Gouvernement voit même les bâtiments publics soumis aux normes basse énergie, histoire de montrer l'exemple.

Le tiers-investisseur est mis à l'honneur.

Quant au **Conseiller en énergie**, la Région en promet un dans chaque commune (ou groupement de communes).

Le mémoire sectoriel "Energie" de l'UVCW demandait des **moyens supplémentaires**, le Gouvernement s'engage à "*amplifier les moyens pour le programme UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Énergie dans les Bâtiments) pour les investissements économiseurs d'énergie les plus performants dans les bâtiments des administrations locales, les écoles, les crèches*".

Mémorandum UVCW

Plusieurs revendications du mémorandum "Energie" sont rencontrées.

Timing

Indéterminé

Méthode de travail

L'UVCW demande à être associée à ces dossiers.

Pilote

MDU

6. LA MOBILITE

Déclaration de politique régionale

La Région mettra en œuvre un *plan régional de mobilité*.

Dans ce cadre, les *plans communaux (et intercommunaux)* de mobilité seront encouragés.

Le *minibus local* est également souligné.

Pour augmenter la mobilité douce, garantir la sécurité, partager la rue, augmenter l'utilisation du vélo, entretenir les routes ou permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la DPR prône *bon nombre d'aménagements de voirie* qui incomberont en grande partie aux communes, gestionnaires de 90 % des voiries en Wallonie.

La DPR précise que la Région s'attaquera à la réforme de la législation sur les voiries communales et vicinales (atlas).

Mémorandum UVCW

Plusieurs revendications du mémorandum "Mobilité" sont rencontrées.

Timing

Indéterminé

Méthode de travail

L'UVCW demande à être associée à ces dossiers.

Pilote

APO

7. ECONOMIE-EMPLOI: PLAN MARSHAL 2.VERT: ALLIANCE EMPLOI/ENVIRONNEMENT

Déclaration de politique régionale

Autre point très important du chapitre "Plan Marshall et Emploi": l'alliance "emploi/environnement" avec comme première alliance "*un plan pluriannuel d'économies d'énergie et de construction durable, mis en œuvre par un contrat multisectoriel*".

Un "contrat multisectoriel" sera conclu entre les pouvoirs publics et les secteurs concernés (construction, logement, énergie).

Les villes et communes volontaires pourront s'associer au contrat.

L'UVCW suivra attentivement cette démarche en rappelant que les pouvoirs locaux sont les plus gros investisseurs publics et qu'à ce titre, ils sont parties prenantes à la relance économique wallonne.

Mémorandum UVCW

L'UVCW a toujours rappelé que les pouvoirs locaux sont les plus gros investisseurs publics et qu'à ce titre, ils sont parties prenantes à la relance économique wallonne.

Timing

Indéterminé

Méthode de travail

L'UVCW demande à être associée à la démarche globale.

Pilote UVCW

KVO

8. ECONOMIE-EMPLOI: LES COMMUNES ET L'ACCUEIL DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Déclaration de politique régionale

"Plan Marshall 2.Vert. Activités économiques

Les mesures favorisant l'activité économique dans les communes connaissant d'importantes difficultés socio-économiques et reconnues comme zones franches urbaines et rurales seront pérennisées (Fonds d'impulsion urbain et Fonds d'impulsion de développement économique rural – FIDER).

Il est nécessaire de mettre en œuvre les instruments permettant d'évaluer l'efficacité des mesures de discrimination positive applicables aux zones franches urbaines. Lorsque

l'inégalité socio-économique d'un territoire aura disparu, le statut de zone franche lui sera supprimé.

Une évaluation similaire sera menée pour le périmètre des zones franches rurales.

Enfin, une concertation avec l'Union des Villes et Communes sera menée afin d'encourager les communes à accueillir des activités économiques sur leur territoire" (DPR p. 25).

Mémorandum UVCW

L'UVCW, qui a toujours prôné le lien fort (y compris fiscal) entre l'entreprise et la commune, sera très honorée de discuter du dossier avec la Région.

Timing

Indéterminé

Méthode de travail

L'UVCW s'associera à la réflexion de la Région wallonne.

Pilote UVCW

ODU/KVO